



## **Investir dans le secteur manufacturier, un levier pour l'économie québécoise**

Mémoire présenté dans le cadre des consultations pré  
budgétaires 2025-2026 du ministre des Finances du Québec,  
M. Eric Girard

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ)

10 février 2025

# SOMMAIRE EXÉCUTIF

## **MEQ : QUI SOMMES-NOUS?**

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) est une association dont la mission est d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux. MEQ est une division de Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC), la plus importante association industrielle au pays, fondée en 1871.

Le secteur manufacturier est l'un des piliers économiques du Québec. En 2023, il représente 12,8% du PIB québécois ainsi que 85,1% des exportations. La fabrication est le secteur économique le plus important relativement à sa contribution au PIB du Québec. Le secteur manufacturier a généré des ventes globales de 214,8 milliards de dollars en 2023 et il emploie 503 600 personnes au Québec. Il y a 13 747 entreprises manufacturières au Québec.

Or, le secteur n'est pas à l'abri des pressions actuelles qui secouent les économies québécoise et canadienne, que ce soit l'inflation, la pénurie de main-d'œuvre, les coûts de l'électricité ou les défis liés à la fluidité des chaînes logistiques. En plus de ces défis, le contexte politique américain et le retour à la Maison Blanche de Donald Trump affectera nécessairement le climat d'affaires de nos entreprises, dont le principal marché d'exportation est les États-Unis. Selon l'Institut de la statistique du Québec pour le 3<sup>e</sup> trimestre de 2024, les États-Unis représentent plus de la moitié des échanges commerciaux internationaux du Québec, avec 34 G\$ en échanges bilatéraux de marchandises, soit 53,2 % du commerce international du Québec<sup>1</sup>.

Pour traverser ces perturbations, le gouvernement du Québec doit s'assurer de créer un environnement d'affaires positif pour le secteur manufacturier et s'assurer de soutenir les entreprises des meilleures façons possibles. Dans le contexte actuel, cela signifie de les aider à passer à travers la vague des tarifs douaniers, par des mesures qui permettent d'améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises.

---

<sup>1</sup> Institut de la statistique du Québec. 2024. Commerce international de marchandises et balance commerciale. Faits saillants du troisième trimestre de 2024. URL : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/commerce-international-de-marchandises-du-quebec-bulletin/publication/commerce-international-marchandises-et-balance-commerciale-troisieme-trimestre-2024>

## **SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS**

### **1. De l'aide à court terme pour soutenir les entreprises manufacturières qui vivent les contre-coups des tarifs douaniers**

#### **Proposition 1**

*La mise en place d'un programme d'aide ciblé pour les entreprises directement touchées par les tarifs douaniers.*

### **2. Favoriser l'innovation pour augmenter la productivité**

#### **Proposition 2**

*Bonifier les crédits d'impôt à la recherche et le développement afin de les rendre remboursables.*

#### **Proposition 3**

*Augmenter le taux de crédit du C3i.*

#### **Proposition 4**

*S'assurer que le programme ESSOR soit renfloué pour répondre aux besoins des entreprises.*

### **3. Soutenir le recrutement de travailleurs**

#### **Proposition 5**

*Exclure le secteur manufacturier des nouvelles règles limitant l'arrivée de travailleurs étrangers temporaires.*

#### **Proposition 6**

*Soutenir activement la formation dans les métiers prioritaires du manufacturier.*

#### **Proposition 7**

*Investir dans la francisation des personnes immigrantes.*

### **4. De l'électricité en quantité suffisante et à un prix compétitif**

#### **Proposition 8**

*S'assurer que les tarifs d'électricité demeurent compétitifs.*

#### **Proposition 9**

*Prioriser les entreprises déjà établies au Québec dans l'octroi des blocs d'électricité.*

### **5. Soutenir activement les produits fabriqués au Québec**

#### **Proposition 10**

*Favoriser les entreprises établies au Québec dans les contrats publics.*

## RECOMMANDATIONS BUDGÉTAIRES

Le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, sa volonté d'imposer des tarifs douaniers sur les produits canadiens, ainsi que la renégociation à venir de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) créent une tempête parfaite pour le secteur manufacturier.

MEQ a travaillé de concert avec le gouvernement du Québec pour préparer le terrain pour donner suite à l'annonce de la volonté de M. Trump d'imposer des tarifs. Les manufacturiers saluent les efforts faits par les deux paliers de gouvernement pour éviter les tarifs. Il était nécessaire d'agir en ce sens. Cependant, cette décision n'appartient pas au Québec, ni au Canada d'ailleurs, et le gouvernement du Québec n'a aucun contrôle direct sur celle-ci.

Selon un sondage effectué par MEQ auprès de membres en décembre 2024<sup>2</sup>, les conséquences anticipées affecteront l'ensemble du secteur : **toutes les entreprises répondantes ont affirmé que l'imposition de tarifs douaniers aurait des impacts sur leurs activités** et près de 90 % d'entre elles ont affirmé que ces impacts seraient importants ou très importants.

Parmi les plus grandes conséquences envisagées par les entreprises, on retrouve :

- la relocalisation de la production pour contrecarrer les tarifs;
- le retard ou l'annulation des plans d'investissements;
- la recherche de marchés alternatifs pour diminuer la dépendance envers le marché américain;
- la réduction de la taille des équipes ou la mise sur pause des efforts de recrutement.

C'est donc une véritable onde de choc qui pourrait s'abattre sur les régions du Québec. Statistique Canada plaçait le Centre-du-Québec, l'Estrie et la Côte-Nord parmi les 10 régions canadiennes les plus à risque au niveau de l'emploi<sup>3</sup>.

Maintenant, il est temps de se mettre en mode solution et soutenir les entreprises manufacturières dans cette période exceptionnelle afin d'éviter un maximum de conséquences.

---

<sup>2</sup> MEQ. 2024. Tarifs douaniers américains – Des conséquences économiques lourdes à prévoir pour les entreprises manufacturières. URL : <https://meq.ca/2024/12/19/tarifs-douaniers-americains-des-consequences-economiques-lourdes-a-prevoir-pour-les-entreprises-manufacturieres/>

<sup>3</sup> La Presse. 2025. Tarifs américains - Deux millions d'emplois à risque. URL : <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2025-01-11/tarifs-americains/deux-millions-d-emplois-a-risque.php>

Pour y arriver, il faut à la fois miser sur des **mesures qui auront des impacts à court terme** afin que les entreprises aient suffisamment de liquidités et maintiennent leurs investissements au Québec, **mais aussi sur des mesures à moyen et long terme** qui amélioreront l'environnement d'affaires et la compétitivité.

### **1. De l'aide à court terme pour soutenir les entreprises manufacturières qui vivent les contre-coups des tarifs douaniers**

Les entreprises manufacturières représentent 85,1% des exportations du Québec et les trois quarts de celles-ci vont vers les États-Unis. Ce sera donc sans contredit le secteur le plus affecté par les tarifs douaniers américains. Il faut limiter les impacts à court terme pour limiter les pertes d'investissements et d'emplois.

#### ***Proposition 1***

La mise en place d'un programme d'aide ciblé pour les entreprises directement touchées par les tarifs douaniers.

Un programme d'aide d'urgence est nécessaire. Cependant, ce programme doit être bien ciblé : il doit viser les secteurs réellement touchés et permettre aux entreprises d'avoir des liquidités rapidement. Il est aussi important qu'il soit facile d'accès, que les décaissements se fassent rapidement et que les exigences n'entraînent pas un fardeau administratif important.

### **2. Favoriser l'innovation pour augmenter la productivité**

L'innovation permet d'augmenter la productivité des entreprises d'ici, mais permet aussi de les rendre plus compétitives. Le gouvernement du Québec pourrait agir rapidement sur les crédits d'impôts et programmes déjà en place pour stimuler les investissements directement au Québec.

#### ***Proposition 2***

Bonifier les crédits d'impôt à la recherche et au développement afin de les rendre remboursables.

Favoriser la recherche et l'innovation est un levier important de développement : cela favorise non seulement des investissements et des emplois de qualité, mais le développement de propriété intellectuelle ici.

Lors de la mise à jour économique de l'automne, le gouvernement fédéral a annoncé des bonifications au crédit d'impôt fédéral pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE). Il faudrait donc minimalement que le gouvernement du Québec s'harmonise avec cette hausse dans un souci de cohérence fiscale.

Par ailleurs, voici un rappel des recommandations de MEQ pour que le crédit d'impôt atteigne une pleine efficacité :

- *Rehausser les taux*  
Pour stimuler l'innovation, il faut également stimuler les investissements en matière de recherche et développement. MEQ réclame depuis plusieurs années que le gouvernement hausse les taux des crédits d'impôt remboursables à la R&D de 30% à 37,5% et de 14 % à 17,5 %. Pour être pleinement efficace, les dépenses admissibles devraient inclure les frais généraux et matériaux, minimalement pour les prototypes, les bénéfices marginaux des salaires directs et les dépenses salariales relatives aux essais en usine sur la base du coût de revient, comme le fait le gouvernement fédéral.
- *Élargir la base des dépenses admissibles*  
MEQ demande que les dépenses admissibles au calcul du crédit soient les mêmes qu'au pallier fédéral, ce qui pourrait simplifier les processus et assurer davantage de prévisibilité aux entreprises manufacturières.
- *Élargir le crédit d'impôt aux sous-traitants de deuxième niveau*  
MEQ recommande que le crédit d'impôt soit applicable sur le deuxième niveau de sous-traitance, tel que cela se fait au niveau fédéral. En effet, un nombre croissant d'entreprises utilisent des sous-traitants pour réaliser leurs tâches de R&D.
- *Frais généraux et matériaux*  
Pour rendre le crédit compétitif, les frais généraux et les matériaux devraient donner droit à un crédit d'impôt. Cette mesure donnerait un bon coup de pouce aux entreprises manufacturières en R&D en élargissant la base des dépenses admissibles pour y inclure les pièces dans le cadre des prototypes. Les prototypes coûtent cher à développer et cela permettrait d'absorber une partie de ces coûts.
- *Bénéfices marginaux des salaires directs*  
Par ailleurs, étant donné que la législation québécoise est surtout axée sur la main-d'œuvre et la sous-traitance, une mesure simple à ajouter, tant en

termes d'application et de vérification, serait les bénéfices marginaux des salaires directs réclamés.

- **Dépenses de salaires relatives aux essais en usine**  
De plus, Revenu Québec devrait accepter les dépenses de salaires relatives aux essais en usine (production expérimentale) sur la même base que le fédéral, soit sur la base du coût de revient.
- **Augmenter le taux de crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé à 30%**  
MEQ recommande d'augmenter le taux du crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé, qui favorise la collaboration entre plusieurs entreprises, mais qui est également sous-utilisé. Le taux de ce crédit d'impôt est de 14 %, mais il peut varier de 14 % à 30 % dans le cas d'une société sous contrôle canadien. Il aurait lieu de ramener le taux à 30% pour toutes les entreprises, qu'elles soient canadiennes ou non, petites ou grandes. Cet incitatif pourrait catalyser les investissements en innovation de sociétés qui disposent déjà d'une présence industrielle significative au Québec. Cela contribuerait également à relever les défis de productivité. En augmentant les ressources disponibles et en facilitant l'accès aux capitaux, le Québec pourra mieux soutenir la croissance des entreprises existantes et attirer de nouveaux investissements.
- **Simplifier les réclamations**  
Enfin, MEQ souhaite souligner la complexité du processus de réclamation. À titre d'exemple, Revenu Québec demande les numéros d'assurance sociale (NAS) de tous les employés qui sont impliqués dans les projets. Il y aurait lieu de simplifier les réclamations afin de s'assurer que les entreprises investissent moins de temps et d'argent dans ce processus administratif.

### **Proposition 3**

Augmenter le taux de crédit du C3i.

Selon un sondage mené en 2024<sup>4</sup>, la majorité des entreprises manufacturières du Québec ont entamé leur processus de transformation numérique. Or, pour 34 % des entreprises sondées, l'accès au financement demeure difficile, ce qui constitue un frein à l'innovation.

<sup>4</sup> <https://meq.ca/2025/01/23/sondage-lintegration-technologique-dans-le-secteur-manufacturier-demeure-un-enjeu-mais-des-solutions-sont-a-portee-de-main/>

Pour générer un effet de levier majeur dans l'économie québécoise, le gouvernement doit réunir les conditions gagnantes pour permettre aux manufacturiers d'investir dans la recherche et le développement de solutions innovantes pour moderniser leurs pratiques. Les entreprises manufacturières fournissent déjà des efforts considérables en ce sens et ce, dans un contexte économique et réglementaire difficile.

Le C3i est une mesure pertinente pour soutenir nos entreprises, mais dans le contexte actuel, MEQ recommande un **retour du taux du crédit d'impôt applicable aux frais déterminés engagés dans la période du 26 mars 2021 au 31 décembre 2023**, à savoir :

- 40 % si un bien est acquis pour être utilisé principalement dans le territoire à faible vitalité économique;
- 30 % si un bien est acquis pour être utilisé principalement dans le territoire à vitalité économique intermédiaire;
- 20 % si un bien est acquis pour être utilisé principalement dans le territoire à haute vitalité économique.

De plus, l'acquisition de logiciels et l'intégration externe facturée pour l'implantation est reconnue, mais l'effort interne portant sur le développement subséquent et l'interopérabilité des outils avec les autres outils n'est pas considéré actuellement comme une acquisition admissible. À ce titre, cela soutient donc la dépendance aux firmes de technologie de l'information plutôt que la consolidation de ce savoir à l'interne.

Le gouvernement du Québec devrait ainsi amorcer une réflexion afin d'inclure des volets spécifiques à l'accroissement des compétences et des investissements internes des sociétés en automatisation, robotisation, valorisation des données et intégration responsable de l'intelligence artificielle.

***Proposition 4***

S'assurer que le programme ESSOR soit renfloué pour répondre aux besoins des entreprises.

Le programme ESSOR vise à soutenir les entreprises qui cherchent à atteindre les objectifs suivants :

- Accélérer la concrétisation d'un projet d'investissement ;
- Augmenter la productivité de l'entreprise par une transition technologique ou l'acquisition de nouvelles technologies ;



- Réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise, notamment par l'adoption de technologies propres ou par la mise en place d'un projet d'énergies renouvelables ou d'hydrogène vert ;
- Accroître la présence de l'entreprise québécoise dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en les accompagnant dans des stratégies d'internationalisation.

Malheureusement, le volet 1 du programme (Appui à la concrétisation de projets d'investissements) est suspendu, faute de fonds. De plus, les projets déposés dans les trois autres volets (Appui aux projets d'investissements favorisant la productivité et l'expansion des entreprises, Appui aux projets d'investissements favorisant une réduction de l'empreinte environnementale et Appui à l'internationalisation des entreprises) ne sont pas garantis de pouvoir être traités selon les délais et modalités actuelles.

Dans le contexte actuel, il est essentiel que les projets admissibles soient acceptés. Les sommes nécessaires doivent être accordées pour assurer le traitement des demandes et stimuler l'investissement des entreprises.

### 3. Soutenir le recrutement de travailleurs

La pénurie de main-d'œuvre est l'une des principales préoccupations des manufacturiers québécois. Bien que le nombre de postes vacants pour le secteur manufacturier ait diminué dans les dernières années, il n'en demeure pas moins que plus de 12 200 emplois étaient à pourvoir au 3<sup>e</sup> trimestre de 2024 au Québec<sup>5</sup>. Ralentissement de production, retard dans l'exécution de contrats et refus de contrats font partie des options analysées par plusieurs.

La diminution récente du nombre de postes vacants dans l'industrie manufacturière au Québec cache une réalité future qui viendra aggraver la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur. La transition démographique en cours annonce une vague importante de départs à la retraite au cours des prochaines années :

- La proportion de travailleurs âgés de 15 à 24 ans a considérablement diminuée dans le secteur manufacturier, passant de 13,7 % des effectifs en 2000 à 7,6 % en 2023 ;
- La proportion de travailleurs âgés de 55 ans a considérablement augmentée, passant de 7,9% des effectifs en 2000 à 27,3% en 2023.

La proportion de travailleurs âgés de 55 ans et plus dans l'ensemble de l'économie (22,2%) est considérablement plus faible que dans le secteur manufacturier

---

<sup>5</sup> Statistique Canada. Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS)

(27,3%). Ainsi, le secteur manufacturier sera plus fortement impacté que le reste de l'économie québécoise par les vagues de départs massifs à la retraite à venir. L'arrivée de nouveaux bassins de main-d'œuvre via l'immigration est donc essentielle au secteur.

Dans les derniers mois, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont imposé de nouvelles règles pour l'accueil de travailleurs étrangers temporaires, sans préavis, dans ce qui a ressemblé à une surenchère politique.

En décembre 2024, alors que les nouvelles règles sur le PTET étaient en place, le secteur manufacturier a perdu 7100 emplois au Québec, soit une baisse de 1.4 %, alors que le secteur a réalisé des gains de 13 100 emplois au Canada (+0.7%). Par ailleurs, des membres nous ont signifié que les délais de traitement importants des demandes de permis de travail, couplés à un manque de transparence dans les processus, créent une incertitude quant à la capacité future des employés de rester ici.

#### **Proposition 5**

Exclure le secteur manufacturier des nouvelles règles limitant l'arrivée de travailleurs étrangers temporaires.

MEQ est conscient des conséquences de l'immigration sur les services publics et en ce sens, comprend la volonté des gouvernements de s'assurer que le volume de travailleurs étrangers temporaires entrant au Québec soit contrôlé. Cependant, il faut éviter de jeter le bébé avec l'eau du bain et tenir compte des particularités régionales de notre économie.

Il est aussi primordial de rappeler que les emplois du secteur manufacturier sont des emplois rémunérés bien au-delà du salaire minimum : le salaire moyen était de 33,82\$/h et le salaire médian était de 29,74\$/h en 2024. Cependant, les professions sont interreliées sur une chaîne de production et l'équilibre est fragile.

À titre d'exemple, le métier de manœuvre offre une rémunération inférieure à la moyenne, mais est grandement nécessaire pour le maintien de la chaîne de production et ce, même dans une usine hautement automatisée. Un resserrement drastique du volet des bas salaires du PTET aura pour effet de déstabiliser la chaîne de production, entraînant la disparition de nombreux postes à haut salaire.

Voici un bref tableau<sup>6</sup> mettant en lumière le salaire horaire moyen en fonction des postes vacants. Il est possible de constater qu'en règle générale, les entreprises offrent des salaires d'entrée très compétitifs.

Liste des emplois en déficit	Salaire horaire moyen des postes vacants T-3 2024	Nb de postes vacants T-3 2024
Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes	41.65	435
Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication	38.40	330
Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique	21.55	380
Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication	29.00	405
Technologues et techniciens/techniciennes en génie électrique et électronique	32.85	555
Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels	32.65	65
Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	26.75	26
Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	26.90	920
Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	32.35	750
Électromécaniciens/électromécaniciennes	29.70	620
Opérateurs/opératrices de machines à coudre industrielles	16.60	Donnée non disponible
Opérateurs/opératrices de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments et des boissons	20.90	395
Bouchers industriels/bouchères industrielles, dépeceurs-dépeceuses-découpeuses de viande, préparateurs/préparatrices de volaille et personnel assimilé	22.35	40
Manoeuvres en métallurgie	22.95	250
Manoeuvres dans le traitement des pâtes et papiers et la transformation du bois	23.80	570
Manoeuvres dans la transformation des aliments et des boissons	20.00	380

Le secteur manufacturier a fourni des efforts importants dans les dernières années afin d'augmenter ses offres salariales. En effet, depuis 2019 seulement, l'offre salariale moyenne a augmenté de plus de 25.6% et le salaire médian de 28.85%. On constate aussi qu'entre 2023 et 2024, la croissance des salaires horaires offerts en moyenne pour les postes vacants est de 8,2 % pour l'ensemble de

<sup>6</sup> Statistique Canada. Postes vacants, proportion des postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon certaines caractéristiques, données trimestrielles non désaisonnalisées - <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410044301&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=2.681&cubeTimeFrame.startMonth=10&cubeTimeFrame.startYear=2023&cubeTimeFrame.endMonth=07&cubeTimeFrame.endYear=2024&referencePeriods=20231001%2C20240701> ; <https://www.guichetemplois.gc.ca/accueil>

l'économie québécoise, alors qu'elle est de 12,3 % pour le secteur de la fabrication.

Dans ces circonstances, le gouvernement du Québec doit considérer à juste titre les emplois manufacturiers : ils sont non seulement nécessaires pour l'économie de plusieurs régions, mais permettent aux travailleurs d'avoir des salaires intéressants. Ils sont aussi essentiels à la réalisation de grands projets de l'État tels que la filière batterie, l'ajout de puissance électrique, la résorption de la crise du logement ou encore l'essor de la filière aérospatiale.

Rappelons que le secteur de la construction a été exclu des règles sur les TET. Un grand nombre d'entreprises manufacturières contribuent à fournir le secteur de la construction. Pour atteindre les objectifs liés aux infrastructures et en habitation, il faudrait donc, par souci de cohérence, appliquer la même exclusion au manufacturier.

Si le Québec souhaite collectivement conserver son tissu économique régional et réaliser ses ambitions économiques et environnementales, il est donc nécessaire d'adapter les règles et de considérer le secteur manufacturier de façon distincte. Le gouvernement du Québec peut agir à travers ses propres règles, mais doit aussi être un ambassadeur auprès du gouvernement fédéral pour s'assurer que les mêmes objectifs soient partagés.

#### **Proposition 6**

Soutenir activement la formation dans les métiers prioritaires du manufacturier

En 2019, le ministre du Travail a lancé son Plan d'action pour la main-d'œuvre (PAMO) pour soutenir les entreprises et les travailleurs. Ce plan évolutif et nourri par les consultations du ministre a permis d'identifier des métiers prioritaires pour le recrutement et le développement des compétences, en collaboration notamment avec Emploi Québec. Cette démarche ancrée dans la réalité observée dans les différentes régions du Québec gagnerait à mieux représenter les métiers du secteur manufacturier.

MEQ a identifié les métiers prioritaires comme les suivants, en se basant sur l'État d'équilibre du marché du travail à court et moyen terme :

<b>Classification nationale des professions</b>	<b>Nombre de postes vacants, juillet 2024<sup>7</sup></b>
Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes [2132]	435
Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication [2141]	330
Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique [2232]	380
Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication [2233]	405
Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels [2243]	65
Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage [7231]	260
Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser [7237]	920
Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles [7311]	750
Électromécaniciens/électromécaniciennes [7333]	620
Opérateurs/opératrices de machines à coudre industrielles [9446]	NA
Opérateurs/opératrices de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments et des boissons [9461]	395
Bouchers industriels/bouchères industrielles, dépeceurs-découpeurs/dépeceuses-découpeuses de viande, préparateurs/préparatrices de volaille et personnel assimilé [9462]	40
Mancœuvres en métallurgie [9612]	250
Mancœuvres dans le traitement des pâtes et papiers et la transformation du bois [9614]	570
Mancœuvres dans la transformation des aliments et des boissons [9617]	380

<sup>7</sup> Source: Postes vacants, proportion des postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon certaines caractéristiques, données trimestrielles non désaisonnalisées - <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410044301&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=2.681&cubeTimeFrame.startMonth=10&cubeTimeFrame.startYear=2023&cubeTimeFrame.endMonth=07&cubeTimeFrame.endYear=2024&referencePeriods=20231001%2C20240701>

Manœuvres dans la transformation du poisson et des fruits de mer [9618]	NA
<b>Total</b>	<b>5 800</b>

Ces 16 métiers prioritaires représentaient, à eux seuls, près de la moitié (5 800) des postes vacants du secteur de la fabrication au Québec au troisième trimestre de 2024 (12 200). Il est ainsi important de s'assurer de mettre en place les solutions efficaces afin de répondre à ce défi qui ferait une grande différence dans la pénurie actuelle de main-d'œuvre.

Ces métiers offrent d'excellentes perspectives d'emploi et sont nécessaires pour plusieurs filières économiques que le gouvernement souhaite développer, comme la filière de la batterie et l'aérospatial. En soutenant le déploiement de cohortes de formation et en déployant des bourses d'études, le gouvernement pourrait atteindre ses objectifs dans ses secteurs clés, sans fragiliser la chaîne d'approvisionnement.

### **Proposition 7**

Investir dans la francisation des personnes immigrantes.

Le gouvernement du Québec démontre, par ses propres actions, qu'il est possible de franciser les personnes immigrantes qui ne parlent pas français dès leur arrivée. Cependant, au cours des derniers mois, ce sont des coupures qui ont eu lieu dans les cours de francisation. Or, les budgets devraient être suffisants pour offrir des cours à tous, afin d'accélérer l'intégration des travailleurs dans les milieux de travail.

Par ailleurs, la francisation en amont de l'arrivée des travailleurs est aussi un bon moyen d'action. En ce sens, nous recommandons trois mesures spécifiques:

- De mettre en place des projets-pilotes de francisation en amont lors du recrutement de la main-d'œuvre;
- D'élargir l'accessibilité à la francisation avant l'arrivée au Québec pour couvrir les coûts déboursés par les entreprises ou les travailleurs;
- De permettre aux époux ou conjoints de fait des travailleurs d'avoir aussi accès à de la francisation en amont.

#### **4. De l'électricité en quantité suffisante et à un prix compétitif**

Le projet de loi 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives, est en cours d'étude

en commission parlementaire. Ses impacts seront importants dans l'environnement d'affaires du secteur manufacturier et en ce sens, MEQ souhaite réitérer les principaux éléments à surveiller.

**Proposition 8**

S'assurer que les tarifs d'électricité demeurent compétitifs.

Dans un contexte où les tarifs sont appelés à augmenter, MEQ se questionne sur la façon dont le tissu économique québécois traversera ces changements. Les coûts d'électricité varient beaucoup d'une entreprise à l'autre, pouvant aller de 20 % à 60 % de leurs dépenses.

Bien que les tarifs d'électricité ne soient pas le seul élément qui affecte la compétitivité des entreprises, il s'agit d'un élément central.

Le coût de la portion patrimoniale du Tarif L et la transparence dans le contrôle des coûts de production des nouveaux mégawatts (MW) sont des éléments importants pour assurer la compétitivité des tarifs d'électricité. Il est aussi primordial que le gouvernement n'augmente pas l'interfinancement.

Les entreprises manufacturières sont conscientes des coûts liés à la production de nouveaux MW. Cela dit, il n'y a rien qui justifie qu'elles soient la catégorie de consommateurs qui doivent absorber presque l'entièreté de ces coûts.

**Proposition 9**

Prioriser les entreprises déjà établies au Québec dans l'octroi des blocs d'électricité.

Améliorer l'accès aux blocs d'électricité est incontournable pour donner aux manufacturiers les ressources nécessaires pour accompagner leur modernisation. Devant la rareté des ressources énergétiques et les besoins croissants du Québec – 150 à 200 TWh supplémentaires pour répondre à la demande d'électricité du Québec d'ici 2050 – il est fondamental que les entreprises qui sont déjà établies au Québec soient considérées prioritairement dans l'octroi des blocs.

Les entreprises manufacturières sont des moteurs économiques essentiels dans toutes les régions québécoises, constituant parfois même la base de certaines économies locales. Freiner leur développement entraînerait des répercussions négatives sur la vitalité économique des régions.

## 5. Soutenir activement les produits fabriqués au Québec

L'achat local est l'une des façons de soutenir nos entreprises dans la situation actuelle et face à la montée du protectionnisme plus globalement. L'État doit montrer l'exemple dans ses propres approvisionnements.

### **Proposition 10**

Prioriser les produits fabriqués au Québec dans les contrats publics.

La règle du plus bas soumissionnaire prend encore trop souvent de place dans les appels d'offres. La marge préférentielle pour les entreprises établies au Québec devrait se retrouver systématiquement dans tous les appels d'offres gouvernementaux.

De plus, compte tenu des plans d'Hydro-Québec d'ajouts de puissance électrique, MEQ recommande de ramener les exigences de contenu local dans les contrats d'Hydro-Québec. Actuellement, des activités sont ralenties chez certains fournisseurs, puisque des contrats importants ont été octroyés à des promoteurs qui font affaire avec des manufacturiers étrangers. Cette situation a un impact important sur l'économie de certaines régions. Ce sont de bons emplois, bien payés, qui sont perdus au profit de l'extérieur.